

COMMUNE DE MARMINIAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

En application des articles L. 2313-1, L.2313-2 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités doivent établir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Ce document est joint au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est disponible sur le site internet de la commune afin d'assurer la communication aux citoyens.

Le compte administratif 2021 a été voté, à l'unanimité, le 25 février 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture.

1 - Éléments de contexte :

La population est en légère baisse (362 habitants au 1^{er} janvier 2022)

La situation sanitaire a eu pour conséquence une activité communale au ralenti, avec une diminution des dépenses sur certains postes : festivités, subventions aux associations qui n'ont pu réaliser leurs projets.

2 - Présentation du compte administratif 2021 et de ses résultats

A - la section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

A1 - les dépenses de fonctionnement

THEMATIQUES	MONTANT	% DEPENSES
CHARGES GENERALES	34 936,84	20,29
CHARGES DE PERSONNEL	48 912,87	28,40
ATTENUATION DE PRODUITS	15 390,00	8,94
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	69 318,22	40,25
CHARGES FINANCIERES	3 642,59	2,12

Les dépenses de fonctionnement sont constituées en majorité par les dépenses de personnel et les charges.

Le poste « autres charges de gestion courante » a subi une augmentation conséquence du fait d'un nouveau calcul de répartition des charges scolaires du RPI.

Les dépenses de personnel ont augmenté en raison de l'arrêt de maladie d'un agent et le recrutement d'un contractuel pour son remplacement.

Personnel communal : 3 agents titulaires à temps non complet au 31/12/2021.

A2 – les recettes de fonctionnement

THEMATIQUES	MONTANT	% RECETTES
ATTENUATIONS DE CHARGES	1 965,60	0,76
PRODUITS DES SERVICES	3 271,12	1,27
IMPOTS ET TAXES	95 349,77	37,02
DOTATIONS de L'ETAT	143 196,46	55,60
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 760,39	5,35

Le produit du chapitre « impôts » a augmenté de 16.38 %

Le produit du chapitre « dotations de l'Etat » a augmenté de 4.87 %

B – la section d'investissement :

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme. La situation sanitaire a considérablement compromis les projets en cours – indisponibilité des entreprises – retard d'instruction des dossiers administratifs -

B1 – les dépenses d'investissement

DEPENSES FINANCIERES	24 492,37
DEPENSES D'EQUIPEMENT	38 703,75
Agencement terrain Lacoste	217,81
Aménagement extérieur salle des fêtes	21 567,40
Maison GARRY	7 086,97
Remplacement menuiseries logement ancienne boulangerie	715,00
Panneaux voirie – adressage –	8 831,57
Matériel – souffleur -	285,00
RESTES A REALISER	23 800,00

B2 – les recettes d'investissement

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – CD du Lot – Salle des fêtes -	17 675,00
FCTVA	45 309,05
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020	66 799,99
RESTES A REALISER	17 376,00

C – les emprunts : La commune a quatre emprunts

D – la fiscalité

Les taux ont été renouvelés à l'identique de 2020.

En 2021, les taux communaux et départementaux de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été fusionnés et affectés aux communes en compensation de la perte de la

taxe d'habitation sur les résidences principales. Ce transfert s'opère par une hausse « neutre » pour le contribuable du taux d'imposition.

TAXES	TAUX
Taxe foncière bâti	26.61 % dont taux départemental 23.46 %
Taxe foncière non bâti	42.30 %
Cotisation foncière des entreprises	10.90 %

Au final, l'excédent de l'exercice 2021 est en augmentation de 8.30 %. Le résultat global de 197 244.48 € sera repris au budget 2022.